

INFO SARTEC

MOT DU PRÉSIDENT



© ROBERT ETCHEVERRY

RAPPORT DU PRÉSIDENT 2018

Stéphanie Hénault est officiellement entrée en fonction en avril 2018.

De mémoire, aucune année n'a été aussi chargée que la dernière à la **SARTEC**. En plus de la succession que nous avons eue à faire à la direction générale, de l'**ALENA** qui est devenu l'**AEUMC**, de la nouvelle politique culturelle suivie d'un changement de gouvernement à Québec, nous avons aussi participé à la révision quinquennale de la *Loi sur le droit d'auteur*, en même temps que celles de la révision des trois lois régissant le **CRTC**. Voici donc un bref aperçu de la dernière année...

Décembre 2017. Le processus d'entrevues afin de trouver un(e) remplaçant(e) à Yves Légaré battait son plein. Un exercice complexe et très angoissant. Qui allait donc remplacer Yves après 29 ans à la direction générale de la **SARTEC**?

Nos angoisses se sont calmées en janvier, alors que notre choix s'arrêtait sur Stéphanie Hénault et qu'elle acceptait de se joindre à notre équipe. Choisie pour son expertise, son parcours, ses valeurs et sa grande admiration pour le travail des scénaristes, Stéphanie est une avocate membre du Barreau du Québec qui s'est surtout consacrée, au cours des 20 dernières années, à la négociation, à la gestion et à l'arbitrage d'ententes collectives à l'**ADISQ**, où elle occupait les fonctions de directrice des relations de travail et de responsable des partenariats pour le spectacle. Avant de se joindre à l'**ADISQ** en 1998, et de terminer ses études en droit, elle avait écrit, réalisé et produit plusieurs œuvres cinématographiques de fiction et documentaire après avoir fait des études universitaires en cinéma.

Entre temps, il était impératif de saluer dignement le départ de celui qui a été le pilier de la **SARTEC** pendant presque trois décennies. Ceux qui étaient présents à la soirée surprise organisée pour Yves Légaré le 15 février 2018 vous diront à quel point la chose a été agréable. Le talent de Victor Hugo aurait été insuffisant pour décrire la surprise qui se lisait sur son visage, alors qu'il est demeuré figé sur place avec la bouche grande ouverte pendant au moins une minute. Mon cher Yves, c'est tout ce que tu méritais. Je profite de l'occasion pour remercier le comité organisateur de cette inoubliable soirée, dont Sylvie Lussier, Joanne Arseneau et Manon Gagnon.

Par ailleurs et comme pour les dernières années, j'ai représenté la **SARTEC** sur le comité de la mutuelle de formation de l'**INIS** afin de nous assurer que les formations offertes répondent aux besoins les plus urgents de nos membres.

Le premier mai, et suite à des mois de préparation, nous prenions part à l'événement Défi-Impro de la **Fondation des artistes** afin d'amasser des sous pour les fonds chapeautés par la **FDA**. Je vous invite à ce sujet à lire le rapport de Marc Grégoire, président du Fonds **SARTEC**, vous expliquant les décisions que nous devons prendre au chapitre de notre entente avec la **FDA**.

Au début juin, la **SARTEC** a enclenché la troisième année de son programme de mentorat pour les auteurs issus de la diversité. Luc Thériault a chapeauté Zaynab Bourezza et Michel Duchesne a pris sous son aile Luce Berth Norelia. Ce programme, que j'ai

SOMMAIRE

S

VIE ASSOCIATIVE

- 3 Nos membres à l'honneur
- 3 Nouveaux membres
- 3 Avis de recherche
- 3 L'atelier de l'AGA

AGA

- 4 Les chiffres
- 5 Le Fonds SARTEC
- 7 Les faits saillants
- 12 Conseil d'administration 2018-2020

DES NOUVELLES... DE L'INTERNATIONAL

- 13 IAWG à Berlin

BRÈVES

- 19 Formations à venir
- 19 Rendez-vous Pro Québec Cinéma
- 19 Le monde merveilleux de l'écriture en animation

CHRONIQUE DE LA CAISSE DE LA CULTURE

- 20 Placements : 5 pistes de réflexion pour bien les diversifier

Suite à la page 2

(Suite)

mis sur pieds en 2016, se fait sous l'égide du **Groupe de travail sur la diversité dans les dramatiques** et avec l'aide financière de la **Société Radio-Canada**. Et cette année, j'ai pour la première fois agi moi aussi comme mentor. Ça a cliqué dès le début avec mes mentorés *Diana Goudrouffe* et *Tanveer Amin* pour l'écriture d'une série jeunesse. Le 11 décembre dernier, nous avons clôturé l'aventure en organisant une rencontre informelle avec *André Béraud (SRC)* et *Richard Haddad (TVA)* durant laquelle les trois équipes de mentorat ont eu la chance de présenter leurs projets respectifs à ces représentants de diffuseurs.

Le 19 septembre, Stéphanie et moi avons plaidé à Ottawa devant le **Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie**, mandaté pour entreprendre l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, afin que les dispositions de cette loi fondamentale pour les auteurs soient actualisées et s'alignent aux meilleures pratiques internationales permettant d'associer les créateurs aux retombées économiques de leurs œuvres.

Le premier octobre, nos inquiétudes à propos de la réouverture de l'*Accord de libre-échange nord-américain* qui menaçait depuis plus d'un an l'essentielle exemption culturelle ont été calmées, alors que nous apprenions que cette exemption allait être maintenue dans le nouvel accord désormais baptisé *Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC)*.

Du 8 au 10 octobre se tenait la rencontre annuelle de l'**IAWG** (International Affiliation of Writer's Guilds) à Berlin. Une réunion qui nous a beaucoup nourris, surtout au sujet de **Netflix** un peu partout dans le monde. Comme à chaque année depuis sept ans, vous pouvez lire mon compte rendu à ce sujet dans la présente édition de l'Info-SARTEC.

En octobre, nous avons également rencontré le groupe d'experts indépendants formé en juin par le gouvernement du Canada (**Comité Yale**) afin qu'il examine le cadre législatif des communications du Canada et formule des recommandations à **Pablo Rodriguez**, ministre du Patrimoine canadien, responsable de la *Loi sur la radiodiffusion*, ainsi qu'à **Navdeep Bains**, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, responsable de la *Loi sur les télécommunications*. Nous vous tiendrons au courant des développements dans cet important dossier à l'occasion duquel nous travaillons avec nos partenaires de l'ARRQ, de l'AQTIS et de l'UDA et notre expert en radiodiffusion, monsieur Robert Armstrong, ainsi qu'avec nos précieuses coalitions pour la diversité des expressions culturelles et pour la culture et les médias qui regroupent le milieu culturel et médiatique canadien.

Le 30 octobre, nous participions, toujours Stéphanie et moi, à une table de discussions du **Fonds des médias du Canada (FMC)** à propos de leur projet pour une nouvelle enveloppe destinée au développement d'œuvres télévisuelles.



Suzanne Aubry, présidente de l'UNEQ, **Nathalie Roy**, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, **Sophie Prigent**, présidente de l'Uda, **Joséphine Bacon**, lauréate du Mérite du français dans la culture 2018, auteure et poétesse, **Mathieu Plante**, président de la SARTEC, et **Robert Vézina**, président-directeur général de l'Office québécois de la langue française et président de la Commission de toponymie.

Le 7 novembre dernier, afin de s'attaquer à la problématique du manque de couleur sur les écrans québécois, et toujours dans le cadre du *Groupe de travail sur la diversité dans les dramatiques*, j'ai organisé et animé un cinquième atelier, cette fois-ci à l'école secondaire **Eulalie-Durocher**. Cette école, où les élèves issus des communautés culturelles sont largement représentés, offre à des jeunes de 16 à 21 de raccrocher en leur proposant divers programmes, notamment en communication. Depuis le début de l'entreprise en mars 2017, ces ateliers ont pour but d'outiller les jeunes qui désirent percer le monde de l'audiovisuel et d'éveiller leurs passions. L'entreprise se poursuivra en février dans une autre école, probablement **Georges-Vanier**.

Et finalement, le 22 novembre, de concert avec l'UNEQ et l'UDA, nous avons remis le prix du Mérite du français dans la culture à madame **Joséphine Bacon**, une poète Innue de grand talent reconnue également pour ses films documentaires.

Dans la prochaine année, nous allons notamment concentrer nos efforts sur la négociation d'une entente collective spécifique pour les médias numériques avec l'AQPM. Rappelons que jusqu'à ce jour, nous n'avons qu'une lettre d'entente sur laquelle appuyer les contrats pour le Web lorsqu'ils ne sont pas assujettis à nos autres ententes collectives. Dès ma première élection, il y a de ça quatre ans, je vous avais dit qu'était là mon principal cheval de bataille et ça n'a pas changé. Mais la migration de certains auditoires télévisuels sur le Web, entre autres, nous oblige à ne plus systématiquement considérer ces productions comme étant simplement artisanales. Le Web, c'est le présent et l'avenir, et il est impératif que ce domaine en constante évolution soit encadré adéquatement. Nous y verrons.

Je veux finalement remercier les employé(e)s de la **SARTEC**, qui travaillent tellement fort et tellement bien.

Je veux aussi remercier mes collègues du C.A., au sein duquel nous souhaitons la bienvenue à *Marie-Josée Ouellet* et à *Alexandre Auger* et saluons le départ de celles qui malheureusement nous quittent. *Marie Vien*, *Martine Pagé* et *Huguette Gervais*, vous allez nous manquer. 

—Mathieu Plante

INFO SARTEC

Société des auteurs de radio,
télévision et cinéma

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont
les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone: 514 526-9196
Télécopieur: 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts des auteurs
francophones dans le secteur audiovisuel
(radio, télévision et cinéma sur tous les écrans)
et est signataire d'ententes collectives
notamment avec Radio-Canada, Télé-Québec,
TVA, TVOntario, TV5, l'ONF, l'ANDP et
l'AQPM (APFTQ).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Mathieu Plante

VICE-PRÉSIDENTE

Joanne Arseneau

TRÉSORIER

Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTAIRE

Michel Duchesne

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

**Alexandre Auger
Yvan Guay
Louis-Martin Pepperal
Marie-Josée Ouellet
Anita Rowan**

SECRÉTARIAT

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Stéphanie Hénault

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Angelica Carrero

CONSEILLÈRE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Roxanne Ouellet

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Souad Moursli

ADMINISTRATEUR

Rosilien Sénat Millette

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION JURIDIQUE

Anne-Marie Gagné

COMMISS COMPTABLE

Jun Li

COMMISS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

**Renée Levasseur
Marie Carmel Philibert**

COMMISS DE BUREAU

Fléchelle Pelletier

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAHIQUE ET INFOGRAPHIE

Création W

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas
hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain
pour communiquer avec la SARTEC.

VIE ASSOCIATIVE

■ FÉLICITATIONS À NOS MEMBRES!

GALA LES OLIVIER

François Avard et Louis-José Houde,
Préfère novembre, Auteur de l'année.

Patrice Bélanger, Capsule ou Sketch
Web humoristique de l'année.

François Bellefeuille, *Le plus fort
au monde,* Spectacle d'humour de
l'année et Olivier de l'année.

Marc Brunet, *Like-moi,* Comédie télé
de l'année.

Louis-José Houde, *Préfère novembre,*
Spectacle d'humour.

Guillaume Lambert, *L'âge adulte,*
Série Web humoristique de l'année.

Maude Landry, Capsule ou Sketch
radio humoristique et découverte
de l'année.

Martin Petit, *Les pêcheurs,* Série télé
humoristique de l'année.

■ NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro
(Octobre 2018), nous comptons les
nouveaux membres suivants :

Samuel ARCHIBALD
Anna BEAUPRÉ-MOULOUNDA
Éric BLOUIN
Caroline BOULANGER
Ève A. CÔTÉ
Sonia CORDEAU
Mélicia DÉSORMEAUX-POULIN
Marc DUPRÉ
Charles GERVAIS
Catherine HAMANN

Jean LACHANCE
Isabelle LAFORTUNE
Kim Thuy LY THANH
François MÉTHÉ
Nadine MASSIE
Arianne MAYNARD-TURCOTTE
Véronique PAQUETTE
Marc-Antoine RIOUX
Nicolas-Alexandre TREMBLAY
Nino VERRECCHIA
Bernard Edgar WA TSHISEKEDI

MEMBRE STAGIAIRE

Marc-André BRUNET
Marie-Ève BOURASSA
Bruno DUFORT
Myriam HUARD
Luce-Berth NORÉLIA
Maryse PARADIS
Lucie TROTTIER

■ Avis de recherche

Nous avons des redevances versées
par les producteurs privés ainsi que
des chèques de Radio-Canada pour
les personnes suivantes : **Succession
Bernard Devlin, Succession Raymond
Garceau, Succession Noël Vallerand,
Émile Asselin, Pierre David, Arlette
Dion, Gilles Élie, Jacques Paris,
Jean-Marie Poirier.**

Enfin, la Commission du droit d'auteur
nous a demandé d'agir comme
fiduciaire des droits qu'elle a fixés
pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de
Raymond Guérin produites par la SRC.

**Si vous connaissez l'une ou l'autre
de ces personnes, communiquez
avec Rosilien Sénat-Millette au
514 526-9196.**



À l'occasion de l'activité de l'AGA,
nous avons beaucoup appris des
témoignages et des réponses des
experts que nous avons conviés.

Sur la photo : **Stéphanie Hénault,
Judith Dubeau, Maxime Vanasse,
Isabelle Raynauld, Jacques K.
Primeau, Carole Brabant, Dennis
Trudeau et Michelle Allen.**

Merci de tout cœur pour avoir
généreusement partagé vos visions.



PAR LUC THÉRIAULT

LES CHIFFRES

RAPPORT DU TRÉSORIER AU 25 NOVEMBRE 2018

Luc Thériault, trésorier de la SARTEC, a présenté à l'assemblée générale du 25 novembre dernier les états financiers vérifiés 2017-2018. Nos finances sont en bon état, comme en témoigne le rapport de nos vérificateurs de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton. En voici un résumé.

■ LE FONDS D'ADMINISTRATION

Les revenus¹ du fonds d'administration, qui sert aux dépenses courantes, s'élèvent à 1 064 762\$ et sont assez semblables aux 1 089 937\$ de l'an dernier : la baisse s'expliquant, entre autres, par une réduction des subventions pour la formation. On constate un maintien des cotisations annuelles, une légère augmentation des dépôts de manuscrits, une augmentation des retenues à la source, alors que les subventions pour la formation ont été inférieures de près de 11 816\$.

Les dépenses ont toutefois été plus importantes que l'an dernier de près de 170 000\$. Rappelons toutefois que l'an dernier, les salaires et les charges sociales avaient momentanément décliné à la suite de la retraite de certains employés. Pour ce qui est de cette année, l'augmentation est également imputable aux chevauchements de membres du personnel lors de transitions (ex. : chevauchement à un poste lors d'un retour de congé de maternité, arrivée de la nouvelle directrice générale alors que l'ancien directeur était en poste pour la former, vacances à lui verser qui l'aurait normalement été après le 31 août, activités spéciales saluant sa contribution à la cause des auteurs, etc.). De plus, des honoraires professionnels plus élevés que prévu ont été encourus, notamment auprès d'un chasseur de têtes pour recruter notre directrice générale et auprès de nos procureurs externes, sans oublier des honoraires d'arbitres de griefs à l'occasion de litiges pour défendre les auteurs.

■ LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Les revenus de la Caisse sont passés de 3 818 607\$ en 2017 à 3 599 885\$ en 2018, une baisse de 218 722\$. Nous avons déposé 2 690 09\$ dans le REER de nos membres. Nous avons alors un solde de 909 788\$ auquel s'ajoute un montant de

46 872\$ découlant de nos placements (environ 10 000\$ de plus que l'an dernier) et les 75 376\$ facturés en sus pour le plan familial, pour un total de 1 032 036\$, montant qui servira à assurer les dépenses en assurance (901 024\$), les honoraires de placements (9 341\$), la contribution au Fonds SARTEC de 10 000\$, des amortissements et autres dépenses mineures, pour un surplus de 111 210\$.

■ LE FONDS D'IMMOBILISATION

Quant au fonds d'immobilisation, sa valeur s'établit désormais à 172 095\$.

En conclusion, nos finances sont saines et les prévisions pour 2018-2019, si elles laissent entrevoir un déficit possible de 77 000\$, ne remettent nullement en question notre viabilité financière, puisque des surplus accumulés nous le permettent. Ainsi, pour 2018-2019, les revenus anticipés sont de 1 102 000\$ et les dépenses, de 1 170 000\$.

Quant aux dépenses spéciales, elles devraient être supérieures en 2018-2019, puisque nous espérons que la rénovation de nos cuisines et salles de bain, ainsi que le rehaussement nécessaire de nos espaces (retrait de vieux tapis, aménagement d'une nouvelle salle de conférence Yves Légaré, peinture, etc.) pourront être faits ou du moins amorcés cette année. Enfin, nous espérons actualiser nos communications, dont le site Web de la SARTEC. Par ailleurs, bien que nous prévoyons cette année le versement habituel de 10 000\$ au Fonds SARTEC, cette somme pourrait être moindre en raison d'honoraires professionnels nécessaires pour renouveler notre entente avec la Fondation des artistes. Mon collègue Marc Grégoire vous en parle dans son rapport. 

¹ En y incluant les honoraires d'administration de la Caisse de sécurité

PAR **MARC GRÉGOIRE**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE**

RAPPORT DU FONDS SARTEC

PRÉSENTÉ LE 25 NOVEMBRE 2018

En collaboration avec la Fondation des artistes (FDA), la SARTEC administre depuis 2012 le Fonds SARTEC destiné à soutenir les auteurs vivant une situation difficile en leur octroyant une aide d'urgence. Ceux et celles dont la majorité des revenus proviennent ou provenaient de leur métier d'auteur qui sont dans une situation telle qu'un soutien financier ponctuel s'avère nécessaire, peuvent y recourir.

Marc Grégoire a présenté à l'assemblée générale annuelle un court bilan du Fonds SARTEC.

Le Fonds SARTEC est aujourd'hui l'un des cinq fonds affiliés à la Fondation des artistes qui les administre et remet les reçus de charité pour les dons reçus, mais c'est le Fonds SARTEC qui reçoit les demandes et établit le montant de l'aide et le mode de versement (prêt, don, etc.). Les autres fonds sont ceux du RAAV, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec; de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec; de l'APASQ, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec et de l'ARRQ, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ).

ACTIFS DU FONDS SARTEC

Selon le rapport vérifié de la Fondation, le solde du Fonds SARTEC s'élève au 31 août 2018 à 109 601\$. Les dons reçus cette année ont totalisé 16 745\$. Ce montant provient des 10 000\$ versés annuellement par la Caisse de sécurité auxquels s'ajoutent 6 745\$ en dons versés par les membres de la SARTEC lors du renouvellement de leur adhésion annuelle. Le tout est complété par une somme de 433\$ provenant du Défi Impro, notre quote-part des billets que nous avons achetés lors de l'événement combiné à une remise au prorata de ceux achetés par la Caisse de la Culture Desjardins au bénéfice des différents fonds.

À ces montants s'ajoutent des revenus de placements de 2 222\$ et une variation de la plus-value 1 974\$.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 814\$ pour les honoraires de placements. S'y ajoutent les dons ou les prêts accordés à des auteurs en difficulté qui ont été de 3 700\$ cette année, comparativement à 1 500\$ l'an dernier. ►

DÉFI IMPRO

Cette année, des représentants du Fonds SARTEC ont été appelés à travailler de concert avec la Fondation des artistes pour tenter d'accroître ses sources de financement, à l'occasion d'un événement-bénéfice, le Défi Impro. Le concept du Défi est de réunir des personnalités connues et des gens d'affaires dans un match d'improvisation auquel se greffe un encan silencieux. Le premier défi Impro a eu lieu le 1er mai au Club Soda et a réuni environ 300 personnes. Grâce à la solidarité, à l'engagement et à la générosité d'invités et de partenaires, l'événement a amassé la somme globale de 56 284\$ pour la Fondation. Lors de cette édition, des personnalités comme Michel Bergeron, ancien instructeur des Nordiques de Québec et des Rangers de New York, ainsi qu'Yvon Lambert, ex-joueur des Canadiens de Montréal, ont improvisé avec des invités de marque sous la gouverne de l'arbitre Yvan Ponton.

Pour l'édition 2019 du Défi Impro qui aura lieu le 30 avril, la Fondation des artistes, en partenariat avec ses fonds affiliés, s'est fixé l'objectif de recueillir 75 000\$ pour soutenir des artistes en difficulté.

Rappelons que la Fondation s'est restructurée l'an dernier; elle a engagé une nouvelle directrice générale; s'est dotée d'une planification stratégique; et elle souhaite que les fonds affiliés participent à ses comités de travail pour développer ses communications et multiplier ses activités.

.....

**LE CONCEPT
DU DÉFI EST
DE RÉUNIR DES
PERSONNALITÉS
CONNUES ET DES
GENS D'AFFAIRES
DANS UN MATCH
D'IMPROVISATION
AUQUEL SE
GREFFE UN ENCAN
SILENCIEUX.**

.....

ENTENTE À RENOUVELER ENTRE LA FONDATION ET SES FONDS AFFILIÉS

Les fonds affiliés ont dû, cette année, recourir à des experts à l'occasion du renouvellement en cours de leur entente respective avec la Fondation.

Essentiellement, trois avenues s'offrent à nous : se retirer complètement de la Fondation et administrer nous-mêmes le Fonds SARTEC. Mais cela voudrait dire notamment que les dons ne pourraient plus bénéficier de reçus de charité à des fins fiscales; ce qui serait dommage.

La deuxième avenue est de demeurer un fonds affilié en actualisant nos modalités de fonctionnement avec la Fondation. C'est cette avenue que nous voulons privilégier. Nous devons toutefois nous harmoniser avec les autres fonds affiliés, puisque la Fondation des artistes souhaiterait idéalement que ses ententes avec ses fonds affiliés soient similaires. D'ailleurs, notre conseil d'administration travaille actuellement avec les fonds affiliés pour convenir de la suite des choses.

Enfin, la troisième option serait de liquider et dissoudre le Fonds SARTEC pour transiger directement avec la Fondation et ainsi éviter de l'utiliser comme intermédiaire pour gérer son propre programme d'aide.

Vous vous demandez peut-être pourquoi la SARTEC ne met pas sur pied son propre organisme accrédité? Tout simplement parce que c'est très lourd sur le plan administratif et sur celui de la gouvernance. Il faut entre autres organiser plusieurs activités de financement pour lever des fonds, ce qui demanderait beaucoup d'organisation et d'argent pour des résultats qui ne seraient possiblement pas à la hauteur. De plus, il est heureux pour le Fonds SARTEC d'être regroupé au sein d'une communauté de fonds ayant la même mission et qui réunit différentes expertises en soutien à nos comparses en difficulté. **A**



FAITS SAILLANTS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU 25 NOVEMBRE 2018

Le rapport de la direction générale à l'assemblée générale se veut traditionnellement le survol d'activités de l'année dont plusieurs ont fait l'objet d'articles dans l'Info-SARTEC. Cette année, 6 mois après son entrée en fonction, notre nouvelle directrice rencontrait l'assemblée pour la toute première fois, et nous vous présentons dans ces pages les faits saillants de son rapport.

Avant de me joindre à l'équipe de la SARTEC, je connaissais depuis longtemps votre belle association d'auteurs, son directeur général sortant, Yves Légaré, sa collègue de longue date M^{re} Valérie Dandurand, ainsi que la **Writer's Guild of Canada** (WGC) et la **Société des auteurs et compositeurs dramatiques** (SACD). Pourquoi? J'avais eu l'occasion, entre autres, de soutenir un proche, auteur bilingue, membre des trois associations, dans la négociation de certains contrats.

C'était au début du siècle. Les clauses minimales de la SARTEC, ses contrats d'options et d'écriture, ses normes minimales de crédits au générique et sur l'affiche, ses garanties et réserves de droits gérés collectivement, tout cela avait fait la différence pour moi, comme juriste, pour répliquer à un nouveau producteur que la série originale que mon auteur avait, mis au moins 8 ans à imaginer, écrire et dessiner, jour et nuit, sans compter, valait mieux que la cession intégrale de ses droits pour l'univers et pour l'éternité, en échange d'une simple promesse d'un paiement forfaitaire « si le financement était complété », sans aucune garanti, ni même que son rêve de série ne soit tabletté pour toujours... Lorsque l'auteur en question avait compris le sens et la portée

des termes de la cession d'une page qu'on l'invitait à signer, en échange possiblement de quelques milliers de dollars qui l'auraient fait subsister environ un an, il était dévasté.

Grâce aux normes minimales de la SARTEC, j'ai pu soumettre au producteur un contrat d'option en guise de contre-proposition, puis y annexer des dispositions qui auront permis à l'auteur d'être payé 10 fois mieux que la promesse initiale qu'on lui avait faite, de garder le contrôle de l'écriture des épisodes, de toucher des revenus de produits dérivés, d'être copropriétaire de la marque de commerce, de voir son nom apparaître chaque fois que celui du producteur ou du réalisateur figurait, et de percevoir, aujourd'hui encore, des redevances pour des diffusions au Canada et à l'étranger.

Pour les auteurs et leurs représentants, j'ai alors compris il y avait, fort heureusement, la SARTEC.

L'hiver dernier, lorsque le ras-le-bol des scénaristes du cinéma québécois s'exprimait à l'occasion d'une table ronde organisée par la SARTEC aux *Rendez-Vous Québec Cinéma*, j'étais encore à l'emploi de l'ADISQ, dans le monde du *showbiz*, et je suis tombée à la renverse. Comment, au Québec en 2018, des auteurs ayant écrit le film pouvaient-ils être invisibles sur son affiche et sa bande-annonce? Comment certains créateurs pouvaient-ils se comporter comme l'auteur du scénario sans l'avoir écrit, et se voir attribuer la mention « Un film de »? Pourquoi les ententes collectives de la SARTEC n'avaient pas encore complètement résolu pareilles injustices?

C'est pour répondre à ces questions et à plusieurs autres que nous avons convié les membres de la SARTEC avant leur assemblée générale annuelle cette année: Quelles actions

entreprendre pour aider les scénaristes à mieux prendre leur juste place ? Ce qui les affecte guette-t-il l'ensemble de la profession, incluant la télévision traditionnelle et numérique ? Que faire pour plus de respect du scénario et de son auteur ? Comment la SARTEC peut-elle mieux y contribuer ? Quels intervenants solliciter ? Par quels véhicules ? De quels exemples internationaux s'inspirer ?

À l'occasion de cette activité animée par le journaliste Dennis Trudeau, nous avons beaucoup appris des témoignages et des réponses des experts que nous avons conviés. Merci de tout cœur Isabelle Raynald, Michelle Allen, Carolle Brabant, Judith Dubeau, Jacques K. Primeau et Maxime Vanasse ainsi qu'aux auteurs présents, pour avoir généreusement partagé vos visions.

Résultat ? Une panoplie de pistes de solutions dont plusieurs sont déjà en œuvres par les auteurs, la SARTEC et des partenaires de l'industrie.

Les membres, le conseil d'administration et l'équipe de la SARTEC ressortent fort inspirés de ces activités. Ensemble et dans le respect des apports de tous et chacun, nous agissons pour plus de respect de la profession, et ainsi, nos auteurs auront envie de continuer d'imaginer et d'écrire les histoires indispensables au succès de notre télévision et de notre cinématographie.

SIX PREMIERS MOIS BIEN REMPLIS

Permettez-moi maintenant de vous parler de mes premiers mois à la SARTEC. Ils ont coïncidé avec d'importants chantiers pour les auteurs, dont la renégociation de l'ALÉNA, des révisions de législations fondamentales, une nouvelle politique culturelle, des enjeux de financement, un appel de projets de NETFLIX, des négociations pour les médias numériques, de nouvelles dispositions minimales pour le doublage, le renouvellement de notre régime d'assurance collective, la planification de la refonte de notre site Web, des améliorations urgentes à faire à nos lieux, des demandes d'aide d'auteurs en difficulté, sans oublier ce qui occupe l'équipe au quotidien, comme l'entrée de données, la vérification de contrats, la demande de judicieux conseils, les griefs, la gestion des assurances et des REER, le mentorat, les formations, les communications et divers autres services offerts.

Je m'attarderai sur nos principaux dossiers d'affaires publiques et de négociations, majoritairement influencées par le bouleversement causé par le numérique qui est, plus que jamais, au cœur des préoccupations de toutes les guildes des scénaristes du Monde. Je ferai aussi un bref retour sur le congrès et la conférence internationale des scénaristes d'octobre que la SARTEC ne pouvait rater.

■ AFFAIRES PUBLIQUES

NOUVEL ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (AEUMC)

La SARTEC a encouragé le premier ministre du Canada et les ministres du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères à maintenir la clause d'exemption culturelle globale que le gouvernement s'était engagé à préserver pour exclure nos industries culturelles de la portée des engagements du Canada en matière de commerce électronique. À défaut de procéder à une telle clarification, le Canada n'aurait pu se tourner vers les solutions préconisées par les pays européens pour assurer la présence de contenus culturels européens sur les plateformes numériques utilisées par les Européens.

Les États-Unis auraient souhaité obtenir des concessions canadiennes pour interdire toute mesure discriminatoire sur les produits distribués électroniquement, incluant les livres numériques, les œuvres audiovisuelles, la musique, etc. Nous avons donc craint que le Canada ne puisse plus exiger, à l'avenir, que les plateformes distribuant des contenus culturels soient tenues de soutenir la création au Canada, de proposer, promouvoir ou faire découvrir des contenus canadiens aux Canadiens, comme c'est la règle dans l'univers analogique.

Fort heureusement, l'exception globale a été maintenue, alors que le Canada venait justement d'entreprendre la révision de lois essentielles pour notre culture (radiodiffusion, télécommunications, radiocommunication et droit d'auteur).

RAPPORT DU CRTC DU 1^{ER} JUIN

Dans le contexte de cette révision amorcée récemment, la SARTEC appuie et bénéficie du précieux soutien de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et de la Coalition pour la culture et les médias (CCM). En collaboration avec ces coalitions, nous avons favorablement réagi, en juin, au rapport très attendu du CRTC concernant les modèles de distribution de programmation de l'avenir.

Ce rapport témoigne enfin d'une réelle prise en compte des réalités actuelles des secteurs de la musique et de l'audiovisuel, affirme que le *statu quo* n'est plus acceptable et soutient le principe selon lequel tous les joueurs qui tirent des bénéfices des contenus culturels doivent contribuer au système. La SARTEC travaille depuis plusieurs mois pour éclairer les travaux du comité d'expert désigné au lendemain de ce rapport.

COMITÉ D'EXPERTS EXAMINANT LE CADRE LÉGISLATIF DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CANADA (COMITÉ YALE)

Le gouvernement du Canada a en effet mandaté un groupe d'experts indépendants pour examiner le cadre législatif des communications du Canada, dont la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiocommunication, et de lui formuler ses recommandations. Le groupe d'experts entend déposer un rapport préliminaire au printemps 2019 et un rapport final en janvier 2020.

À cette occasion, nous participons, en collaboration avec la CDEC et la CCM, à de nombreuses rencontres de formation et de concertation aux fins des meilleures représentations des créateurs francophones. Le Comité Yale ayant demandé des recommandations législatives concrètes et inspirés de faits internationaux, tout le milieu canadien de l'enregistrement audiovisuel et sonore s'active à préparer les mémoires que le Comité Yale a demandé d'ici le 11 janvier 2019. Celui de la SARTEC sera déposé avec nos partenaires AQTIS, ARRQ et UDA.

RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

La SARTEC a comparu dans le cadre de la révision quinquennale de la Loi sur le droit d'auteur. Rappelons qu'au Canada, les dernières révisions en droit d'auteur ont généralement conduit à un affaiblissement des droits des auteurs et à une baisse de leurs redevances dans de nombreux secteurs.

La SARTEC plaide donc pour une modernisation de la Loi tenant compte du numérique, une extension du régime de copie privée à l'audiovisuel, la présomption de cotitularité initiale des scénaristes et des réalisateurs sur l'œuvre audiovisuelle, la prolongation de la couverture du droit d'auteur de 50 ans à 70 ans suivant la mort de l'auteur, et l'élimination d'exceptions pour lesquelles notre pays n'est pas l'exemple à suivre.

Dans ce dossier, les témoignages de créateurs sont précieux pour faire contrepoids aux utilisateurs en faveur d'exceptions uniques au monde privant les auteurs canadiens de revenus. Nous souhaitons d'ailleurs contribuer à la création et à la diffusion, avec l'UNEQ et d'autres associations partenaires, de capsules promouvant les créateurs auprès du public.

LE RAS-LE-BOL DES SCÉNARISTES: DÉJÀ DE BELLES RETOMBÉES

Plusieurs retombées positives ont déjà été observées à la suite de la dénonciation des scénaristes touchés. Par exemple, deux acteurs, Annick Lemay et Patrick Huard, ont rendu hommage au travail des scénaristes lors de deux galas télévisés, une scénariste a été invitée à présenter le film qu'elle avait écrit au Festival du film francophone d'Angoulême. Cette auteure talentueuse, oubliée quelques mois plus tôt pour recevoir son Ours de Cristal à Berlin, a pu se reprendre après avoir pris la parole lors de notre table ronde aux *Rendez-vous Québec cinéma*. Nous en sommes très heureux. Bravo à toi, Nicole Bélanger!

Ce que nous enseigne le Manifeste
des scénaristes européens:
scenaristes.org/pdfs/manifesto%20french.pdf

FINANCEMENT

La SARTEC a notamment déployé des efforts pour appuyer une proposition en faveur d'un meilleur financement du long métrage canadien et fait des représentations à l'occasion d'un futur programme destiné aux premières étapes de développement du Fonds des médias du Canada. La SARTEC remercie d'ailleurs le Fonds des médias pour son écoute dans ce dossier, et remercie le ministère du Patrimoine canadien de soutenir le Fonds des médias. Enfin, la SARTEC a été appelée à s'intéresser à un futur programme de développement NETFLIX/ENH pour des auteurs d'une première série télévisuelle. Nous attendons la version officielle de ce programme pour le commenter officiellement.

NETFLIX

Nous avons participé en avril 2018 au Congrès de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) portant sur l'impact des géants du Web américain sur l'industrie audiovisuelle québécoise et sur NETFLIX, auquel participait notamment la directrice de ses acquisitions jeunesse, une Québécoise ayant auparavant dirigé la chaîne jeunesse spécialisée VRAK.

En suivi à ce congrès, NETFLIX invitait créateurs et producteurs québécois à lui soumettre des propositions de projets de séries, d'œuvres uniques et de documentaires. La signature d'une décharge de responsabilité unilingue anglaise avec NETFLIX (*Settlement Agreement*) conditionnelle à la soumission d'un projet a suscité bien des questions. Nathalie Petrowski écrivait d'ailleurs un article sur ce processus inhabituel au Québec « Parlez-vous le NETFLIX? ».

À la suite de l'appel d'offres de NETFLIX aux producteurs et aux créateurs, la plateforme investira bientôt dans un premier projet original en français, dossier que l'équipe de la SARTEC entend suivre de près.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE

En juin, le gouvernement du Québec rendait publique sa nouvelle politique culturelle, « Partout la culture ». En plus de reconnaître l'apport essentiel du secteur culturel à la vie sociale et économique du Québec, nous saluons que cette politique veuille tenir compte des nouvelles réalités et des profonds bouleversements auxquels les créateurs de l'audiovisuel sont confrontés, comme la mondialisation et la multiplication des plateformes.

Enfin, heureusement à contre-courant de son homologue fédéral, soulignons que le gouvernement du Québec adoptait en juin 2018 le projet de loi 150 par lequel les fournisseurs de biens intangibles et de services en ligne – comme NETFLIX et YOUTUBE (GOOGLE) – seront tenus, dès le 1er janvier 2019, de percevoir la TVQ sur les ventes effectuées au Québec, et ce, même s'ils sont établis à l'extérieur de nos frontières. Un pas de plus dans la bonne direction.

L'Aparté

Nous pouvons également nous enorgueillir, au Québec, d'avoir mis sur pied, en moins d'un an, un code de conduite et un guichet unique, l'Aparté, pour offrir assistance à toutes personnes du milieu culturel faisant l'objet ou étant témoins de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou de violence au travail (agression sexuelle). Il résulte d'une collaboration remarquable de plus de 40 associations du milieu culturel à la suite du mouvement #moiaussi (#metoo). Saluons la collaboration de la précédente ministre de la culture, Marie Montpetit, pour avoir grandement contribué à sa mise en place. La SARTEC est heureuse que les artistes travailleurs autonomes comme les auteurs, particulièrement vulnérables aux abus en raison de leur statut précaire, puissent y recourir.

■ NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

SARTEC-ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE (AQPM)

En novembre 2017, l'AQPM se montrait ouverte à négocier une entente pour les médias numériques respectant les grands principes de l'entente SARTEC-AQPM télévision, à la condition qu'une nouvelle classe d'auteur « de la relève » soit définie aux fins de conditions particulières. La SARTEC s'est montrée ouverte à en discuter, mais très prudente face au concept.

En réponse à cette proposition, la SARTEC a soumis une définition moins large que celle voulue par l'AQPM de la relève, ouverte à discuter de certaines modalités. La SARTEC est également ouverte à déroger, pour les médias numériques, à l'entente télévision lorsque les circonstances le justifient et d'en adapter les conditions, en raison par exemple de budgets artisanaux ou d'œuvres dont la durée est si courte qu'elle n'est pas prévue, comme telle, à l'entente télévision.

La migration importante de l'auditoire télévisuel sur les plateformes numériques, et le fait que nos politiques publiques tendent à mieux soutenir les productions qui y sont destinées, notamment les crédits d'impôts provinciaux et fédéraux, concourent à nous convaincre de la nécessité de construire l'entente pour les médias numériques à partir de l'entente télévision.

La SARTEC entend compléter sa réponse aux dispositions jusqu'ici déposées par l'AQPM et lui soumettre une proposition d'entente collective globale. Dans l'intervalle, la lettre d'entente « nouveaux médias » AQPM-SARTEC conclue « à titre expérimental et sans admission », qui venait à échéance en août 2018 (sans que ses conditions ne continuent de s'appliquer), a été renouvelée pour une année additionnelle, obligeant les membres de l'AQPM à conclure des contrats SARTEC pour des productions qui ne seraient peut-être pas couvertes par nos ententes télévision et cinéma. Enfin, notre entente collective avec l'AQPM pour la télévision arrive à échéance en 2019.

SARTEC-ASSOCIATION NATIONALE DES DOUBLEURS PROFESSIONNELS (ANDP)

Échue depuis décembre 2015, l'entente avec l'ANDP avait fait l'objet de longues négociations conclues par la signature, en décembre 2018, d'une lettre d'entente d'une durée de deux ans. En avril 2018, celle-ci nécessitait des précisions et faisait l'objet d'un litige d'interprétation sur la portée d'un tarif de doublage à 2.70 \$/ligne (les 1100 premières lignes) et à 1.70 \$/ligne (toute ligne supplémentaire). Pour résoudre à l'amiable cette divergence et afin que les adaptateurs ne soient

pas perdants à l'issue incertaine d'un arbitrage, la SARTEC a accordé à l'ANDP une dérogation étendant ce tarif à la télévision sur demande, mais faisant passer la garantie de 2,70\$ pour les 1100 premières lignes, à 1 500 lignes.

SARTEC-FONDS DES MÉDIAS

L'entente particulière signée l'an dernier avec le Fonds des médias du Canada pour mettre en place une chaîne YouTube dédiée à la production nationale fait l'objet d'une demande du Fonds pour la renouveler. Cette chaîne rend disponibles les trois premiers épisodes de certaines séries québécoises dont les revenus de YouTube, perçus par le Fonds, sont partagés entre diverses associations devant les remettre à leurs membres. Le conseil d'administration de la SARTEC se penchera sur cette demande du Fonds des médias prochainement, mais il s'est déjà montré ouvert à renouveler l'entente temporairement.

CONGRÈS DE L'IAWG ET CONFÉRENCE DES SCÉNARISTES (WCOS)

Ce congrès et cette conférence, dont Mathieu Plante et Michel vous entretiennent dans la présente édition de l'Info-SARTEC, sont pour la SARTEC une mine d'or d'informations sur plusieurs questions. Ils nous ont entre autres permis de constater la nécessité pour les auteurs audiovisuels de se battre pour des guildes et des sociétés de gestion collectives fortes, de meilleures législations sur le droit d'auteur pour toucher des redevances au bout de la chaîne d'exploitation, ainsi que des mécanismes d'implantation efficaces pour en faciliter la perception.

Aurions-nous intérêt à rattraper l'Europe en matière de gestion collective, ne serait-ce que pour bénéficier de redevances pour la copie privée, comme celles perçues et distribuées depuis déjà fort longtemps aux scénaristes, aux réalisateurs, aux interprètes et aux producteurs européens? Sans aucun doute, et nous invitons bien entendu le gouvernement canadien à nous le permettre enfin.

CONCLUSION

Ceci conclut donc mon premier rapport annuel, alors que je n'ai passé que six mois avec vous. Pour l'anecdote, il y a un an presque jour pour jour, je dînais avec Yves Légaré qui m'informait que la SARTEC avait confié, à un chasseur de têtes, la quête de la personne qui lui succéderait. Je me suis alors inquiétée que la SARTEC n'ait pas encore réussi à trouver cette personne.

Parallèlement, j'avais depuis peu commencé à me demander, au service de l'ADISQ depuis bientôt 20 ans, si je n'aurais pas éventuellement besoin d'un changement, sans savoir toutefois quelle autre mission que celles de la musique et du spectacle

québécois pourrait bien me donner autant envie de me lever, tous les jours en chantant, pour travailler sans compter.

J'ai donc pensé poser quelques questions à Yves sur son travail et, en conclusion de notre dîner, je lui disais que j'allais peut-être soumettre ma candidature. Ce qui fut fait.

Avant d'accepter de quitter l'ADISQ, j'ai demandé conseil à des amis, dont une avocate à la retraite ayant travaillé de très près avec les scénaristes, « un groupe formidable, extrêmement imaginatifs et pleins d'humour », m'écrivait-elle. Elle avait bien raison.

Je suis très heureuse aujourd'hui de faire équipe avec les auteurs de la SARTEC, son conseil d'administration, son personnel et ses partenaires. Merci pour votre travail, votre confiance et votre appui. [A](#)

NOS PRÉCIEUSES COALITIONS

Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Créée en 1998 par les principales associations québécoises du milieu culturel à l'occasion de la contestation du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), la CDEC avait initialement pour objectif de doter la culture canadienne d'outils pour assurer le rayonnement de la culture au pays et faire face aux menaces que pose la mondialisation des échanges culturels. Elle s'attarde aujourd'hui plus particulièrement à favoriser l'expression de la diversité des expressions culturelles en ligne et regroupe plus de 30 organisations canadiennes représentant des créateurs, interprètes, artisans, producteurs, distributeurs et éditeurs œuvrant dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, des médias numériques, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels.

Coalition pour la culture et les médias (CCM)

La CCM a été mise sur pieds il y a un peu plus d'un an pour regrouper une quarantaine d'organisations des milieux culturels et médiatiques qui représentent des centaines de milliers de membres au Canada. Dans son Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique (coalitionculturemedia.ca), la coalition demande aux gouvernements le rétablissement de l'équité fiscale et réglementaire, la mise en place de mesures efficaces de soutien, de même qu'une continuité des interventions gouvernementales en appui à la culture et aux médias. Il n'est pas trop tard pour signer son superbe Manifeste.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2020



De gauche à droite. Première rangée: **Marie-Josée Ouellet, Michel Duchesne, Stéphanie Hénault et Luc Thériault.** Deuxième rangée: **Alexandre Auger, Anita Rowan, Louis-Martin Pepperall, Mathieu Plante, Joanne Arseneau et Yvan Guay.**

La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma présente son nouveau conseil d'administration et accueille deux nouveaux administrateurs

Montréal, 27 novembre 2018 – La SARTEC est heureuse d'annoncer la composition de son conseil d'administration 2018-2020. À l'issue d'élections tenues lors de son assemblée générale annuelle cette semaine, les membres de la SARTEC ont reconduit les mandats de Mathieu Plante à la présidence et de Joanne Arseneau à la vice-présidence.

La SARTEC souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs, les scénaristes Alexandre Auger et Marie-Josée Ouellet, qui ajoutent leurs expertises et leurs visions à celles des membres dont le mandat a été renouvelé: Luc Thériault, délégué des régions, Michel Duchesne, Yvan Guay, Louis-Martin Pepperall et Anita Rowan.

« Nous saluons l'arrivée de deux jeunes auteur.e.s dont l'énergie et le dynamisme contribueront à l'atteinte de notre mission, la protection et la défense des auteur.e.s audiovisuels francophones », a mentionné le président, **Mathieu Plante**. « Leurs défis mobilisent toutes les générations pour assurer la pérennité des succès de notre télévision et de notre cinéma, sur toutes plateformes », ajoute la directrice générale de la SARTEC, **Stéphanie Hénault**.

La SARTEC remercie chaleureusement les scénaristes Martine Pagé et Marie Vien qui se retirent du conseil d'administration, de même qu'Huguette Gervais qui avait cédé sa place, cet automne, pour une retraite bien méritée après plusieurs années de contributions à la SARTEC pour y avoir représenté les adaptateurs. **A**

Pour en savoir plus sur les membres du Conseil et la directrice générale: sartec.qc.ca/propos/structure_administrative/

PAR MATHIEU PLANTE



DES NOUVELLES DE L'INTERNATIONAL

IAWG À BERLIN

Cette année, la rencontre de l'IAWG (International Affiliation Of Writers Guilds) s'est tenue à *Berlin* du 9 au 11 octobre. Elle a été suivie de la WCOS 4 (World Conference of Screenwriters 4) pour laquelle nous avons eu l'honneur de voir un de nos pairs, Michel Duchesne, être invité à participer au panel *The Value of Fictional Narrative to Society* en raison du succès et de la qualité de sa série *Web l'Écrivain public*.

Guilde
française des
scénaristes

NZWG

SARTEC

SGI

VDD

WGAE

WGAW

WGC

WGGB

WGI

WGS

Lors de nos deux journées de discussions avec l'IAWG, il a abondamment été fait mention de **Netflix** et autres services de contournement tels qu'**Amazon** et **You Tube**. Les guildes de tous les pays avaient à ce sujet été conviées à répondre à un sondage sur les productions de leurs membres destinées à ces services de contournement. Nos résultats à nous démontrent que seulement 10% de nos membres ont écrit des séries originales pour ces services, alors que pas si loin, au Canada anglais, les résultats avoisinent plutôt les 30%.

Nous avons fait part de nos doutes l'an dernier quant à l'entente opaque de 500 millions signée entre **Netflix** et le gouvernement fédéral. Nos angoisses que **Netflix** ne finance que trop peu de contenu francophone n'ont pas été calmées depuis, puisque malgré la visite de représentants de **Netflix** à Montréal en juin dernier, une seule œuvre originale francophone québécoise semble être passée à l'étape de la production. Et la situation n'est guère plus joyeuse au chapitre du contenu québécois

acheté par **Netflix**: sur 5 500 films et séries disponibles sur la chaîne, il semblerait, selon les statistiques actuellement disponibles, que seulement cinq films aient été produits au Québec. Un maigre 0,1 %, alors que l'Europe en exige 30%.

L'autre côté de l'Atlantique a en effet une bonne longueur d'avance sur nous, avec ses taxes imposées à **Netflix**, notamment en Grande-Bretagne. Qui plus est, la directive adoptée en septembre par le Parlement européen met à jour les règles du droit d'auteur sur le marché numérique en garantissant une équité de rémunération et de reconnaissance aux artistes, éditeurs d'informations, auteurs et interprètes. Par ailleurs, il semble que **Netflix** se refuse, ici comme partout dans le monde, à révéler ses données sur le nombre de visionnements des œuvres. Il n'y aurait donc présentement aucun moyen de savoir à quelle fréquence les œuvres sont visionnées.

Voici maintenant un bref état des lieux pour chacune des guildes membres de l'IAWG.



Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC): Mathieu Plante, Président; Michel Duchesne, Board Member; Stéphanie Hénault, Directrice Général

Cette année, nos hôtes de la **VDD** (Verband Deutscher Drehbuchautoren) ont eu la lourde tâche d'organiser la **WCOS 4** (World Conference of Screenwriters 4) tout en continuant de négocier avec tous les diffuseurs publics et privés en même temps. Un travail de moine pour une toute petite équipe de cinq négociateurs (trois membres du conseil, un directeur général et un avocat).



Verband Deutscher Drehbuchautoren (VDD): Carolyn Otto, Board Member; Jan Herchenroeder, General Manager

Depuis un an et suite au scandale **Weinstein** qui avait éclaté alors que nous étions justement à Los Angeles, la **WGAW** (**Writers Guild Of America West**) a mis en œuvre plusieurs mesures pour s'attaquer au problème du harcèlement sexuel dans l'industrie. La guild hollywoodienne a par ailleurs tenté d'endiguer une vague de fusionnement de plusieurs grandes corporations. Dans une industrie déjà dominée par les grands joueurs, **AT&T** a récemment acheté **Time Warner**



Writers Guild of America West (WGAW): David Goodman, President; Marjorie David, Vice President; Ellen Stutzman, Executive Director



Writers Guild of America East (WGAE): Michael Winship, PRG Chair; Lowell Peterson, Executive Director

et **Disney** s'est porté acquéreur de la **Fox**, deux transactions qui concentrent davantage les pouvoirs. La **WGAW** s'est aussi opposée à l'abrogation de la neutralité du Web mise en branle par l'administration Trump en décembre 2017, et qui menace ce principe garantissant une égalité de traitement pour tous les flux de données sur le Web. La Californie,

comme plusieurs états américains, a riposté en imposant sa propre législation afin de protéger ce que les Américains appellent la **Net Neutrality**.

De l'autre côté du pays, rappelons que la **WGAE** (Writers Guild of America East) représente des catégories de membres qui ne sont pas généralement des membres des autres guildes, notamment les journalistes. À ce chapitre, la **WGAE** doit se battre depuis deux ans contre des tentatives de censure imposée aux médias par l'administration Trump.



Scriptwriters Guild of Israel (SGI): Leora Kamenetzky, Board Member; Maor Gillerman, Content and Social Media Director

Suite du feuilleton pour la **SGI (Script Writers Guild Of Israel)** au sujet de la diffusion publique. Rappelons d'abord les faits. En 2014, la **SGI** avait entamé un combat devant les tribunaux afin de faire respecter l'obligation légale de la chaîne publique IBA de diffuser au moins 36% d'émissions produites localement, alors qu'elle n'en diffusait alors qu'un maigre 3%. Comme **IBA** n'a jamais daigné changer ses pratiques, elle a été tout simplement abolie. Et depuis trois ans, le gouvernement n'a cessé de mettre des bâtons dans les roues de la nouvelle chaîne publique, menaçant même de la dissoudre complètement. En guise de protestation, le président de la **SGI**, **Amit Leor**, a fait une grève de la faim de huit jours qui a été médiatisée dans tout le pays. Suite à ses efforts hors de l'ordinaire, le chantier de la nouvelle chaîne publique **KAN** a enfin été mis en branle l'an dernier. Mais le ministre de la Culture, *Miri Regev*, prend depuis tous les moyens pour conserver son hégémonie sur la culture afin d'en contrôler les contenus, déposant chaque mois des projets de loi afin de briser les reins de la **KAN**. Rien n'est donc gagné. Dans un tout autre dossier, la **SGI** s'efforce d'établir

une nouvelle taxe, similaire à celle déjà établie en France, afin de lever des fonds pour la production de séries de haut calibre.

En accédant au pouvoir en 2017, le parti travailliste de Nouvelle-Zélande a promis des changements législatifs qui garantiraient aux auteurs et autres travailleurs de l'audiovisuel des conditions plus favorables, les hissant ainsi au niveau de plusieurs de leurs pairs ailleurs dans le monde. Une bouffée d'air frais pour la **NZWG (New Zealand Writers Guild)**, une toute petite guilde avec très peu de moyens. Rappelons que lors de notre rencontre à Paris en 2016, la **NZWG** avait réclamé l'appui de l'**IAWG** afin de solidifier sa position et démarrer des négociations pour en arriver à une première entente collective avec les producteurs, incluant des conditions minimales et des contrats types. Le changement de gouvernement est donc un pas dans la bonne direction et, si les promesses sont tenues, les auteurs néo-zélandais pourraient enfin jouir de conditions minimales négociées collectivement dès 2020.



Writers Guild of South Africa (WGSA): Lukhanyo Sikwebu, Treasurer & Head of Capacity Building; Makganwana Mokgalong, Member

La **WGSA (Writers Guild Of South Africa)** espérait nous recevoir lors de la prochaine rencontre de l'**IAWG** en 2019, mais il en a été décidé autrement par les membres de l'affiliation. Plusieurs raisons expliquent cette décision de dernière minute, principalement la précarité de la **WGSA**, le conseil d'administration précédent ayant subi un vote de blâme lors de l'assemblée générale d'avril 2018. Les représentants qui se sont joints à nous cette année, quoique très

sympathiques, nous étions absolument inconnus. Par ailleurs, la récession causée par la corruption du gouvernement de *Jacob Zuma* a aussi pesé lourdement dans la balance. Difficile en effet d'espérer du financement pour une rencontre au sommet de la part d'un gouvernement aussi peu digne de confiance. Nous n'irons donc pas à Johannesburg l'an prochain, mais l'**IAWG** a maintenu sa promesse de soutenir financièrement les démarches de la **WGSA** afin de poursuivre sa lancée, notamment pour la création d'une fédération regroupant plusieurs guildes d'auteurs de différents pays africains - le Nigéria et le Zimbabwe pour ne nommer que ceux-là - qui agirait un peu comme la **FSE** (Federation of Screenwriters in Europe).



Writers Guild of Canada (WGC): Dennis Heaton, President (Il manque Anne-Marie Perotta, Board Member; Maureen Parker, Executive Director)

La **WGC (Writers Guild Of Canada)** partira cette année au combat sur deux fronts simultanément pour la renégociation de ses ententes collectives avec l'**AQPM** en même temps qu'avec la **CMPA** (Canadian Media Production Association), ce qui ne sera pas de tout repos. En 2015, lors de la dernière ronde de négociations, l'augmentation significative des productions destinées aux services de contournement avait été discutée. La **WGC** avait alors proposé d'étendre la définition de production télévisuelle afin d'y inclure ces œuvres afin qu'elles ne se retrouvent plus dans la catégorie «Médias numériques» qui n'est pas encadrée par des tarifs minimums. Malgré l'absence d'une entente à ce sujet, il était alors clair et limpide pour les deux parties que ladite catégorie «Médias numériques» ne s'appliquait qu'à des œuvres à plus petits budgets. Mais coup de théâtre au printemps 2018, la **CMPA** avisait ses producteurs par voie de communiqué qu'ils avaient dorénavant le loisir de considérer les

productions destinées aux services de contournement comme faisant partie du numérique. Une tactique qui s'inscrivait à contrario de la pratique et de l'historique des négociations et que la **WGC** a aussitôt décriée en menaçant de déposer des griefs, ce qui a finalement forcé les producteurs à rebrousser chemin.



Writers Guild of Ireland (WGI): Thomas McLaughlin, Chairperson; David Kavanagh, General Secretary

En Irlande, un nouveau plan gouvernemental promet de doubler le nombre de travailleurs de l'audiovisuel. À première vue, une bonne nouvelle, mais comme la production intérieure stagne depuis des années, le gouvernement entend faire venir davantage de productions étrangères sur le sol irlandais, ce qui ne donnerait pas davantage de travail aux auteurs irlandais. La **WGI (Writers Guild Of Ireland)** entend s'opposer à ce plan gouvernemental dans les prochains mois.

La concrétisation du Brexit continue d'angoisser les membres de la **WGGB (Writers Guild Of Great-Britain)**. L'industrie culturelle britannique survivra-t-elle à cette séparation d'avec le continent européen ? Sans la signature d'une entente avec le reste de l'Europe, les distributeurs et diffuseurs britanniques devront désormais obtenir des licences additionnelles afin que leurs œuvres soient distribuées ou transmises dans les pays qui ne sont pas membres de la **ECTT (Europe Convention of Transfrontier Television)**. Pire encore, plusieurs chaînes de télévision qui vendent des séries dans le reste de l'Europe menacent de déménager leurs sièges sociaux si une solution rapide n'est pas trouvée. Par ailleurs, la **BBC Studio**

est devenue une chaîne privée, non financée par l'État, qui pourrait dorénavant fonctionner en dehors des ententes contractuelles avec la **WGGB**. Pas très réjouissant tout ça.



Writers Guild of Great Britain (WGGB): Gail Renard Chairperson; Ellie Peers, General Secretary



La Guilde Française des Scénaristes (La Guilde): Denis Goulette, Managing Director; Johanna Goldschmidt, General Secretary

L'an dernier, le nouveau directeur de la **Guilde française des scénaristes**, Denis Goulette, était trop occupé par ses nouvelles fonctions pour se joindre à nous à Los Angeles. Cette année, il nous a parlé entre autres choses de cet ajout à la convention collective qui octroie désormais le droit aux auteurs d'accompagner les producteurs lors des *pitches* faits aux diffuseurs. Notons aussi que le nouveau conseil d'administration de la **Guilde**, composé de 21 membres, est divisé en trois groupes, chacun d'eux spécialisé dans un secteur de l'industrie : la télé, le cinéma et l'animation. Par ailleurs, la **SACD France** signait l'an dernier des accords interprofessionnels de transparence, conclus après de

longues négociations avec les producteurs de films et de télévision. Cet accord prévoit un meilleur partage des dépenses de production afin que les créateurs soient plus justement rémunérés.



Sindicato de Guionistas (ALMA): Josep Gatell, Vicepresidente Primero; Teresa de Rosendo, Member & International Activities; Ana Pineda, Directora General

Comme à Paris en 2016, trois représentants de la guilde des auteurs espagnols, l'**ALMA**, se sont joint à nous comme observateurs, tout comme le Président de la **SGK** (Screenwriter's Guild of South Korea), qui nous a appris que les recettes en salle pour les films dans son pays, à contrario de la tendance mondiale, ont quadruplé depuis vingt ans. Oui, vous avez bien lu. Par ailleurs, la **SWA** (Screenwriter's Association of India) n'a pas été en mesure de dépêcher un représentant cette année.

La prochaine rencontre de l'**IAWG** se déroulera à **Londres** l'an prochain et à **Copenhague** en 2020, ville qui accueillera également la prochaine conférence des scénaristes...

Auf Wiedersehen! 



Screenwriters' Guild of Korea (SGK): Justin Byung-in Kim, President

IAWG À BERLIN



En raison du succès, de la qualité et de la portée de sa série Web l'Écrivain public, Michel Duchesne a été invité à participer, à Berlin, au panel *The Value of Fictional Narrative to Society* de la 4^e Conférence des scénaristes.

Intitulée *STRATEGIES FOR A NEW GLOBAL ORDER*, cette conférence plutôt politisée bouleversa grandement notre « écrivain public » en lui laissant la conviction qu'il fallait, plus que jamais s'unir, artistes et public. Retour sur son expérience.

Est-ce que la fiction influence la société ? Invité à parler des problématiques sociales à la base de L'ÉCRIVAIN PUBLIC (sur tv5.ca et tou.tv), j'ai répondu que nous faisons notre modeste part pour faire bouger les choses. À la base de ma série, il y eut mon implication personnelle en milieu communautaire où je constatais les difficultés rencontrées par des individus aux prises avec des difficultés en écriture, tout autant que celles d'organismes voulant les aider. Des reportages sur « l'écrivain des sans mots » attirèrent alors l'attention des diffuseurs, et la création de ma série inspirée de faits vécus vit le jour. Dès lors, des reportages soulevaient les problèmes d'analphabétisme; aux critiques sur la

série, s'ajoutaient souvent des encarts sur la réalité des coupures dans les milieux d'éducation populaire et publique. La fiction faisait ainsi mieux connaître la réalité, même difficile à regarder.

En soulevant ces faits à Berlin, j'ai été surpris de constater combien les coupures dans l'éducation et les arts sont répandues. Même dans les pays riches, on semble préférer une population pauvre en moyens de s'exprimer ! De même, nous ne serions pas les seuls à voir nos budgets réduits en fiction : tout le monde se bat pour garder une liberté de parole et les moyens pour le dire ! Nos télévisions publiques sont d'ailleurs fragiles : en Suisse et en Israël, il a fallu une mobilisation monstre pour les préserver; en Hongrie, Pologne et Turquie, les nouveaux dirigeants « assainissent » les salles de nouvelles et les fictions des vérités dérangeantes. Vous pensiez que la censure de baisers et d'histoires anti-régime dataient d'une époque révolue ? C'est la réalité de bien de nos collègues scénaristes. Une déléguée de la France me témoigna penser que nous avions 2 ans devant nous pour défendre nos exceptions culturelles, sinon nous allions tous devenir *made in USA*.

Je remercie chaleureusement le Conseil des arts et des lettres (CALQ), la Conférences des scénaristes, l'IAWG et la SARTEC qui ont rendues possibles ma participation à cette conférence à Berlin. 

Michel Duchesne

FORMATIONS À VENIR 2018 - 2019

Inscrivez-vous dès maintenant, car les places sont limitées et s'envolent rapidement.

- **ÉCRITURE TÉLÉ JEUNESSE – VOLET 1**
19-20 JANVIER 2019 | 15 HEURES
Tarif réduit : 70 \$ (une valeur de 537 \$)
Nombre de places : 8
Lieu : Montréal
Formatrice : Marie-France Landry
- **LA PRÉSENTATION D'UN PROJET : LE PITCH**
26-27 JANVIER 2019 | 14 HEURES
Tarif réduit : 60 \$ (une valeur de 537 \$)
Nombre de places : 12
Lieu : Montréal
Formatrice : Julie Tremblay-Sauvé
- **INTRODUCTION À L'ÉCRITURE D'UNE SITCOM**
2-3 FÉVRIER 2019 | 14 HEURES
(Priorité aux membres de l'AQAD)
Tarif réduit : 60 \$ (une valeur de 537 \$)
Nombre de places : 12
Lieu : Montréal
Formateur : Pierre-Michel Tremblay
- **ÉCRITURE TÉLÉ JEUNESSE – VOLET 2**
9-10 FÉVRIER 2019 | 14 HEURES
+ 2 h d'accompagnement
Tarif réduit : 70 \$ (une valeur de 537 \$)
Nombre de places : 8
Lieu : Montréal
Préalable : Écriture télé jeunesse – volet 1
Formatrice : Marie-France Landry
- **SCÉNARISER UN DOCUMENTAIRE**
9-10 ET 16-17 FÉVRIER 2019 | 28 HEURES + 2 h d'accompagnement
Tarif réduit : 120 \$ (une valeur de 633 \$)
Nombre de places : 12
Lieu : Montréal
Formateur : Nicolas Houde-Sauvé
- **DROITS D'AUTEUR POUR LES ARTS DE LA SCÈNE**
16 FÉVRIER 2019 | 7 HEURES
(Priorité aux membres de l'AQAD)
Tarif réduit : 60 \$ (une valeur de 537 \$)
Nombre de places : 12
Lieu : Montréal
Formatrice : Marie-Louise Nadeau
- **FISCALITÉ ET GESTION**
22 FÉVRIER 2019 | 7 HEURES
(Priorité aux membres de l'APASQ et SARTEC)
Tarif réduit : 60 \$ (une valeur de 537 \$)
Nombre de places : 16
Lieu : Montréal
Formatrice : Chantal Schedleur
- **ÉCRIRE UNE COMÉDIE DRAMATIQUE**
2-3 MARS 2019 | 14 HEURES
Tarif réduit : 70 \$ (tarif régulier 673 \$)
Nombre de places : 12
Lieu : Montréal
Formateur : Marc Robitaille

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Information et inscription : Manon Gagnon | mgagnon@sartec.qc.ca | 514 214-0124



Pour sa 7^e édition, le **RENDEZ-VOUS PRO** est heureux d'annoncer le retour du **Grand Flirt** présenté en collaboration avec l'AQPM.

Dans une série de rendez-vous en tête-à-tête de 10 minutes, des scénaristes ou des réalisateurs.trice.s tenteront de séduire des producteurs.trice.s avec leurs projets de **long métrage de fiction inédit**.

L'activité se déroulera le **27 février 2019** lors du Rendez-vous Pro (**27 février au 1^{er} mars 2019**).

NOUS CHERCHONS DES SCÉNARISTES, RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES:

- Avec un projet de long métrage de fiction (le scénario peut être en cours d'écriture)
- Intéressé.e.s à rencontrer des producteurs et productrices

Détails et admissibilité ici

À PROPOS DU RENDEZ-VOUS PRO

Organisé dans le cadre de la 37^{ème} édition des **Rendez-vous Québec Cinéma**, le Rendez-vous pro est un événement qui favorise les rencontres entre professionnel.le.s d'ici et d'ailleurs et soutient la promotion du cinéma québécois auprès des professionnel.le.s étranger.ère.s.

rendez-vous.quebeccinema.ca/pro



Activité **BILINGUE** présentée par **FAM! (Femmes Animées Montréal)** en collaboration avec la **Writers Guild of Canada** et la **Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**.

Date: le mardi, 22 janvier 2019 de 18h30 à 20h30.
Lieu: Difuze - 2101 rue Sainte-Catherine O. (Métro Atwater)

LE MONDE MERVEILLEUX DE L'ÉCRITURE ET DE L'ANIMATION THE WONDERFUL WORLD OF WRITING FOR ANIMATION!

L'écriture de scénarios de dessins animés pour la télévision et le cinéma offre de belles possibilités! Venez profiter de l'expérience de professionnels pour apprendre comment percer ce milieu, connaître les secrets d'un bon scénario, gérer les commentaires de multiples producteurs et diffuseurs du monde entier, et faire de l'écriture de dessins animés une carrière à temps plein.

Modératrice: Anne-Marie Perrotta – *Max & Ruby*, *Toon Marty*, *Ranger Rob*, *Arthur*. Panélistes: Katherine Sandford – *The Adventures of Napkin Man*, *Toopy et Binou*, *Elinor's World*. Nicolas J. Boisvert – *Mon poison rouge*, *Jack*, *Petit Lapin Blanc*. Marie-France Landry – *Bébéatrice*, *Caillou*, *SnowSnaps*, *Spaceman* et *Robotron*. Chelsea Itaya, ON Animation – *Playmobil: le film* (coordonnatrice d'écriture), *The Badalisc*, *Nemo in Slumberland* (créatrice exécutive)

Le groupe fermé est affiché dans Facebook sous le nom: **FEMMES ANIMÉES Montréal!**
facebook.com/groups/770167723184792/

PLACEMENTS : 5 PISTES DE RÉFLEXION POUR BIEN LES DIVERSIFIER

Au départ, votre stratégie de placement était bien réfléchie. Guidé par votre conseiller, vous avez choisi des placements adaptés à votre profil d'investisseur et à vos objectifs. Mais depuis vous avez apporté des changements. Presque rien, vous vous dites... Une occasion qui se présente, une acquisition ici, une vente là... Ces changements peuvent-ils avoir des répercussions sur votre stratégie de diversification ?

1 VOS PLACEMENTS SONT-ILS CHOISIS SELON VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR ?

Vous connaître comme investisseur est à la base de votre stratégie. Si vous avez un conseiller, il vous aidera à redéfinir votre profil et vous guidera ensuite vers des produits de placements qui vous conviennent. Vous pourrez définir pour chacun de vos projets votre objectif, votre horizon de placement et votre tolérance aux risques. Votre profil permettra également de déterminer votre équation, soit comment répartir les sommes investies par catégories d'actif (exemple : 60% en revenus fixes et 40% en actions).

2 VOS PLACEMENTS SONT-ILS COMPLÉMENTAIRES ?

Un des principaux objectifs de la diversification est de limiter les risques, soit d'équilibrer les hausses et les baisses. Pour qu'elle soit efficace, il faut que les placements ne fluctuent pas tous dans le même sens au même moment. Par exemple, variez les échéances de vos placements pour faire face aux fluctuations des taux d'intérêt, ou encore choisissez des secteurs complémentaires.

3 ÊTES-VOUS À L'AISE AVEC LES FLUCTUATIONS DE VOTRE PORTEFEUILLE ?

Pensez à investir dans différentes régions géographiques et divers secteurs économiques. Cette stratégie de placement peut réduire les effets de la fluctuation des marchés sur la croissance de vos placements et améliorer votre potentiel de rendement à long terme. Tous les marchés n'évoluent pas dans le même sens. Le marché canadien pourrait subir des pertes pendant que les marchés mondiaux augmentent, ou inversement.

4 AVEZ-VOUS UNE GRANDE QUANTITÉ DE PRODUITS DE PLACEMENT ?

La complexité d'un portefeuille n'est pas nécessairement gage d'une bonne diversification. Le grand nombre de placements détenus pourrait nuire à votre stratégie globale tout en risquant de vous éparpiller. À chaque ajout, occasion ou nouveauté qui se présente, prenez le temps d'évaluer la pertinence par rapport à vos objectifs. Assurez-vous que tous vos produits de placement sont en lien avec votre stratégie.

5 AVEZ-VOUS UNE VUE D'ENSEMBLE DE VOS PLACEMENTS ?

Si vous cotisez dans plusieurs institutions financières (exemple pour un REER ou un CELI), demeurez à l'affût des limites de vos cotisations, car vous pourriez subir des pénalités. En ayant défini une stratégie de placement avec un seul conseiller, cela pourrait vous permettre d'éviter les doublons et ainsi de simplifier la gestion des produits de placement afin de vous assurer qu'ils répondent à vos objectifs.

Source : Desjardins.com

CAISSE DE LA CULTURE | LA SOLUTION POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES ET LES ENTREPRISES CULTURELLES
215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200 | Montréal (Québec) H2Y 1M6 | Téléphone : 514 CULTURE | caissedelaculture.com

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.